

## REGLEMENT CROSS VOLVIC 26 NOVEMBRE 2016

**Article 1** : Le Cross Volvic Elite est ouvert à toutes et à tous : licenciés ou non

- **7 courses FFA** de la catégorie benjamins (2004 / 2005) à vétérans (une seule catégorie). La catégorie Sénior comprend les Espoirs et les Séniors.
- **3 courses USEP** pour les jeunes catégories (de 2006 à 2011)

Aucun surclassement ne sera autorisé.

**Article 2** : L'inscription est gratuite pour tous : licenciés ou non.

**Article 3** : Pour les inscriptions aux courses FFA (courses 1,2,3,4,5,7 et 9), **les concurrents devront être titulaires de certaines licences fédérales (en cours de validité au moment de la course) ou d'un certificat médical :**

- les licenciés FFA (licence Athlé Compétition, Licence Athlé Santé option Running, Licence Athlé Entreprise ou Pass Running) indiqueront leur numéro de licence sur le bulletin d'inscription et joindront une photocopie de celle-ci.
- les licenciés des fédérations agréées (FSCF, FSGT, UFOLEP....) doivent présenter leur licence, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et joindront une copie de celle-ci.
- les licenciés FFTRI, FFCO ou FFPM présenteront et joindront une photocopie de leur licence au bulletin d'inscription.
- les licenciés UGSEL ou UNSS régulièrement engagés par leurs établissements scolaires joindront une photocopie de leur licence.
- aucune autre licence sportive ne sera acceptée
- les autres participants devront joindre au bulletin d'engagement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

**Article 4** : Les courses 7 et 9 (course Elite Femmes et course Elite Hommes) sont ouvertes aux seul(e)s licencié(e)s FFA titulaires d'une licence Athlé Compétition, ainsi qu'aux invité(e)s étrangers (préalablement autorisé(e)s à concourir par l'organisation et ce jusqu'au 20 novembre), des catégories suivantes :

- Course Elite Femmes : Junior – Seniors – Vétérans
- Course Elite Hommes : Seniors et les Vétérans 1 qui en feront la demande et seront autorisés par l'organisateur.

**Les athlètes étrangers devront fournir un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ainsi qu'une copie de leur passeport.**

**Article 5** : Pour les courses USEP (courses 6, 8 et 10), **certificat médical ou licences autorisées exigées (cf ci-dessus).**

Ce sont des **courses, avec classement et chronométrage.**

## **Article 6** : LES CHALLENGES

### **6-1 Challenge Entreprises – COURSE 5**

- Course ouverte aux 500 premiers inscrits
- Le classement sera établi sur les 4 premiers arrivés dont au moins une femme.
- Aucun classement individuel par catégorie.
- Fin des inscriptions le mercredi 23 novembre.

### **6-2 Challenge Etudiants – COURSE 3**

- Le classement sera établi sur les 4 premiers arrivés dont au moins une femme.
- Fin des inscriptions mercredi 23 novembre.

## **Article 7** : **Classements des autres courses** :

- un classement individuel par catégorie masculine et féminine sera effectué, sauf pour les séniors hommes et vétérans hommes de la course 1 ainsi que pour les JU/SE/VE femmes non licenciées qui seront classés ensemble.

La course Elite Hommes se fera sur un seul classement.

- Pour les clubs FFA, un classement par équipe sera établi sur 4 coureurs (par addition des places) dans toutes les catégories, sauf les vétérans où il sera établi sur 5. En cas d'ex aequo, l'avantage sera donné au club dont le 4e ou 5e athlète aura obtenu la meilleure place.

**Article 8** : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu pour cause de déficience physique durant l'épreuve. L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour les non- licenciés auprès de la société AIAC.

**Article 9** : La couverture médicale sera assurée par la Croix Rouge.

**Article 10** : Le fait d'accepter le règlement autorise les organisateurs à utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement.

**Article 11** : Conformément à la réglementation en vigueur sous contrôle de la FFA, toutes les courses sont susceptibles d'être soumises au contrôle anti dopage.

**Article 12** : Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

**Article 13** : Le Cross Volvic Elite a le LABEL NATIONAL FFA, et est inscrit dans le CCTN (Cross-Country Tour National) géré par la Fédération Française d'Athlétisme, les organisateurs s'engagent à en respecter la réglementation.

**Article 14** : Le Cross Volvic Elite est organisé par l'association Stade Clermontois Athlétisme : Rue Paul Doumer- 63000 Clermont-Ferrand, 0473936894, [sc.athletisme@free.fr](mailto:sc.athletisme@free.fr), en partenariat avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP).

**Information stationnement** : Le stationnement des voitures particulières étant interdit autour du site, des parkings sont mis à disposition sur le stade de foot et caserne des pompiers. Des navettes gratuites vous amèneront et vous ramèneront de 10h15 à 17h00.